



Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CHSCT du 13 octobre 2022

Monsieur le président du CHSCT,

Tandis que le président Macron lance ses nouveaux « grands débats » via son CNR, la dislocation de l'école publique va bon train. N'est-ce pas le président de la République qui déclarait : *« Aussi, dès le mois d'octobre, nous lancerons partout en France ce chantier de la refondation de l'école en proposant à chaque école, chaque collège, chaque lycée qui le souhaite de bâtir un projet qui lui est propre en mettant tout le monde autour de la table, les chefs d'établissements, les directeurs d'écoles, les enseignants et toute la communauté éducative, les parents d'élèves, les élèves, les partenaires associatifs ou économiques, et les élus des collectivités territoriales. C'est ce que nous avons fait à Marseille il y a un an : cela a déjà permis des résultats tangibles et des innovations vertueuses. »*

La FNEC FP-FO refuse ce cadre territorialisé que l'on retrouve dans le « Comité consultatif du Conseil d'évaluation de l'École » et notamment les évaluations d'écoles et d'établissements

En effet, nous sommes bien loin du cadre national de l'École garanti par le Statut de fonctionnaire d'État de ses personnels.

L'expérimentation marseillaise, dont le président Macron confirme la généralisation, ce sont des subventions accordées à quelques écoles en fonction de projets bâtis avec les collectivités locales et les associations, le directeur d'école participant au recrutement des adjoints afin de s'assurer qu'ils sont motivés par le projet. C'est la porte ouverte à toutes les pressions locales ; c'est la territorialisation de l'École publique ; c'est le contraire de l'École de la République, la même pour tous les élèves du pays ; c'est la remise en cause du statut des enseignants fonctionnaires d'État.

Ce cadre territorialisé et déréglementé, c'est précisément ce que rejettent les personnels tout comme ils rejettent les évaluations d'écoles et d'établissements associant élus, parents, associations, élèves...

C'est en ce sens qu'une trentaine d'écoles mayennaises ont déjà pris position pour refuser les évaluations d'école, soutenue par le SNUDI-FO, le SNUIPP-FSU, et la CGT. C'est également la charge de travail conséquente imposée par ces évaluations d'école imposant une charge de travail supplémentaire et conséquente, qui est dénoncée en particulier dans le cadre du dispositif d'auto-évaluation, avec ce document d'auto-positionnement issu du GDDE, que FO a fait le choix de ne pas cautionner.

S'il est bien légitime que l'institution se dote de moyen d'évaluer l'efficacité du service rendu aux usagers du service public et du respect des programmes nationaux, cela ne peut se faire que par des fonctionnaires d'État, habilités et qualifiés à cet effet, en l'occurrence les personnels des corps d'inspection dont c'est la mission. Et non par des parents d'élèves, élus, élèves, responsables d'associations diverses, ou même par d'autres enseignants ou directeurs d'école désignés par la hiérarchie...

FO revendique l'abandon des évaluations d'écoles et d'établissements. Monsieur le directeur académique, lors de nos récents échanges, vous avez admis que les écoles et les établissements non volontaires ne peuvent être contraints de mettre en œuvre ce dispositif qui ne repose sur aucune base réglementaire et statutaire.

Le gouvernement vient d'annoncer son budget pour 2023. Pour l'Éducation nationale, ce serait la création de 2000 postes. Dans la réalité, il y aurait 4000 créations de postes d'AESH et 2000 suppressions de postes d'enseignants ! Zéro pour

les personnels administratifs et ITRF ! Le gouvernement ferme ainsi la porte à toute création de postes administratifs et techniques.

Ce sont les conditions de travail des agents qui sont en première ligne impactées. Pour FO, la situation était et reste insupportable et inacceptable ! Afin de gérer l'urgence et faire tourner la machine, la polyvalence est devenue quasi incontournable.

Les collègues administratifs trouvent parfois des solutions quasi artisanales pour répondre à toutes les missions, nouvelles comme anciennes. Ils endossent des responsabilités qui ne sont pas les leurs, en acceptant des tâches nouvelles de plus en plus lourdes et complexes, entraînant stress et surcharge.

Pour rappel, 10 000 postes d'administratifs ont été supprimés ces dernières années. Une véritable purge, renforcée par les réformes successives, les mutualisations et réorganisations d'agences comptables ou de services, le transfert de missions.

La pression est constante sur les personnels qui engrangent sans compter les heures supplémentaires de travail non récupérées et non payées. Les conditions de travail se dégradent alors que le nombre de contractuels, CDD et CDI, est toujours aussi important dans notre administration, collègues sans statut, sans carrière, sans indemnitaire.

Tous les services, tous les établissements souffrent des mêmes difficultés.

Nous siégeons aujourd'hui pour la dernière fois dans cette instance du CHSCT-D dont la suppression sous la forme que nous connaissons est prévue pour janvier 2023. Pour FO, c'est l'occasion de faire un dernier bilan des travaux de notre comité et des dispositions prises par l'employeur pour tendre vers la prévention primaire.

Depuis un an, des dizaines et des dizaines de fiches RSST ont été rédigées ; et depuis 7 ans elles sont en constante augmentation : ce chiffre témoigne des nombreuses situations auxquelles sont confrontés les personnels relatifs à leur santé, à leur sécurité et à leurs conditions de travail. La plupart d'entre elles concernent les conséquences d'une inclusion scolaire systématique et érigée en dogme. Elles démontrent que les moyens nécessaires à une inclusion satisfaisante de ces élèves n'ont jamais été octroyés par notre institution, plaçant nos collègues et leurs élèves dans des conditions de travail parfois intenable.

Et c'est à l'heure d'un triste bilan que nous prenons acte :

- De l'absence quasi systématique de réponse aux avis émis par le CHSCT, contrevenant ainsi à la réglementation en vigueur ;
- De l'absence systématique de saisine du comité technique pourtant maintes fois réclamé par ce CHSCT, en contradiction avec le décret 82-453 ;
- De l'absence de dispositions prises pour tendre vers la prévention primaire ;

La loi Dussopt, dite de modernisation de la Fonction publique fait disparaître les comités techniques et les CHSCT. Une nouvelle instance va voir le jour le "Comité Social d'Administration". Les CHSCT seront remplacés par une « formation spécialisée d'hygiène et de sécurité » du nouveau CSA. Bien entendu, il s'agit pour le gouvernement de porter un coup à cet instrument de défense que constituait le CHSCT en l'affaiblissant. Mais le gouvernement et le ministère auront beau faire, ces nouvelles instances ont été et resteront un outil de défense des revendications. En tout cas c'est toujours ainsi que la CGT-FORCE OUVRIERE les utilisera.